RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB'S VTC

Société par Actions Simplifiée unipersonnelle
au capital de 100 euros
Siège social : 23 Rue Mens 55000 Bar-le-Duc
RCS Bar le Duc 983 499 740

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20/07/2026

Le 20/07/2026, à 9 h, à Bar-le-Duc,

Monsieur Abdourahmane COULIBALY, né le [redacted] à BAMAKO (MALI), de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

– Approbation des comptes de liquidation
– Répartition du solde de liquidation
– Constatation de la clôture des opérations de liquidation
– Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES DE LIQUIDATION

Monsieur Abdourahmane COULIBALY, associé unique, approuve les opérations de liquidation ainsi que les comptes définitifs qui en résultent, faisant ressortir un déficit de Zéro (0) euros.

DEUXIEME DECISION – REPARTITION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le solde déficitaire correspond au résultat de exercice clôturé en 2025 arrêtés à fin décembre.
Dans la perspective de liquidation de la société et après déclaration de la TVA pour le montant dû, l'actionnaire unique ne percevra rien.

TROISIEME DECISION – CLOTURE DEFINITIVE DES OPERATIONS DE LIQUIDATION

L'associé unique donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat. Il constate la fin des opérations de liquidation et prononce la clôture définitive de la liquidation. Par conséquent, la personnalité morale cesse d'exister à compter du 31 décembre 2025.

QUATRIEME DECISION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs à Morana Consulting représentée par M. Hammadoun TAMBOURA, Expert-comptable, pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

Fait en quatre exemplaires

Abdourahmane COULIBALY

